
COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 15 JUILLET 2014

ORDRE DU JOUR

1. ACQUISITION DE TERRAIN,
2. SUBVENTION PARLEMENTAIRE,
3. SUBVENTIONS DETR et PACTE AMENAGEMENT.

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 08 juillet 2014, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,
M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoint,
M. Laurent NARAT, Mme Estelle TRIMBUR BAUER, M. Jérôme FLESCHE, Mme Evelyne BECKER,
Mme Stéphanie FLAMMANN, M. Michel CHEVALIER, M. Guy CIUNEK, , M. Guy KIEFFER,
Conseillers municipaux

ABSENTS à savoir.

Mme Miretta LACK, Mme Chantal PICCOLI, M. Pierre GELEBART.

ABSENTE à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents : à savoir.

Mme Chantal PICCOLI à M. Guy CIUNEK

Le maire a dénombré 12 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

SECRETAIRE : M. Serge ZIMMERMANN.

POINT 0: Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1er juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

1. ACQUISITION DE TERRAIN,
2. SUBVENTION PARLEMENTAIRE,
3. SUBVENTIONS DETR et PACTE AMENAGEMENT.

POINT 1 : ACQUISITION DE TERRAIN

Par délibération du 02.07.2012, le conseil municipal a demandé au conseil de fabrique de l'église catholique de TETING-SUR-NIED de lui vendre la parcelle section 04 n°115 à l'euro symbolique.

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-DCTAJ-AC-18 du 26.05.2014, autorisant la fabrique de l'église catholique de TETING-SUR-NIED à vendre une parcelle de terrain, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section 04 n°115, propriété la fabrique de l'église catholique de TETING-SUR-NIED, au prix d'un euro, et autorise le Maire à signer l'acte et les documents y afférents.

POINT 2 : SUBVENTION PARLEMENTAIRE EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Le Maire signale aux membres du Conseil Municipal que la Commune a la possibilité de solliciter une subvention parlementaire.

Le Maire désire présenter le projet « équipements scolaires ».

	Ht	ttc
écran mural	319,00	382,80
ordinateurs portables	1834,00	2200,80
bureaux+sièges	1993,43	2392,12
tableau tryptique	541,29	649,55
bancs extérieurs EM	1900,00	1900,00
TOTAL	6587,72	7525,27
SUBVENTION PARLEMENTAIRE	3000,00	
PART COMMUNALE	3587,72	

Il est proposé de demander une subvention de 3.000,00 € au titre de la réserve parlementaire pour ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et le plan de financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention de 3.000,00 € au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

POINT 3 : SUBVENTIONS DETR et PACTE AMENAGEMENT

Des dossiers de demandes de subventions concernant la rénovation des toitures de l'école maternelle et élémentaire ont été déposés courant 2013. Les bases de ces dossiers sont l'avant-projet établi par l'architecte Monsieur Jacques FABBRI, atelier patrimoine. L'estimation de ces travaux était de 450 000,00 €.

Cet architecte ayant demandé à se retirer de l'affaire, une nouvelle mise en concurrence pour la prestation de maîtrise d'œuvre a été opérée, le cabinet AUERT a été retenu. Ce dernier a réalisé son projet et lancé un appel d'offre réfection des toitures. Deux entreprises ont été retenues pour ces travaux, pour un coût total de 50 238,37 € HT.

Vu le résultat de l'appel d'offre, bien inférieur au premier montant estimatif pour les dossiers de demandes de subventions, il serait judicieux de demander que soient inclus dans cette demande des travaux de rénovations des bâtiments de l'école maternelle et les travaux nécessaires à la mise en place du périscolaire.

Ces opérations, d'un montant de 190.000 €, comprennent :

- Rénovation de toitures,
- Réfection du préau école élémentaire utile au périscolaire,
- Installation électrique,
- Rénovation des plafonds des classes de l'école maternelle,
- Fenêtres, portes,
- Plâtrerie,
- Peinture des salles de classes,
- Rampe d'accès,
- Rideaux pour les salles de classes, Vaisselle pour périscolaire.

Le projet devant être renommé « rénovation écoles et périscolaire » et non plus simplement « toitures des écoles », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et demande un avenant au dossier DETR 2014 ainsi qu'au dossier PACTE 2012-2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Avant de lever la séance,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent d'entretien CAE embauché courant a été remplacé.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

1. ACQUISITION DE TERRAIN,
2. SUBVENTION PARLEMENTAIRE,
3. SUBVENTIONS DETR et PACTE AMENAGEMENT.

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h15.